



objet : concertation préalable sur l'avenir des déchets en Haute-Vienne et en Creuse

Limousin Nature Environnement est la fédération des associations de défense de l'environnement en Limousin. LNE regroupe directement une quarantaine d'associations qui agissent sur des thèmes généraux comme les animaux, les plantes, le climat et l'énergie, l'eau, mais aussi des associations locales qui défendent leur territoire. On peut y ajouter une quarantaine d'associations affiliées. Créée en 1975, LNE intervient aussi bien sur les problèmes de biodiversité, d'eau, d'aménagement du territoire, de transport, de cadre de vie, de déchets. LNE a défendu avant tout le monde le recyclage des papiers, l'usage du vélo en ville, la continuité aquatique, l'agriculture biologique etc.

LNE remarque que cette concertation préalable n'a pas pour but de débattre avec les citoyens de la problématique des déchets, problème majeur de notre société, autant d'un point de vue environnemental, de santé publique et de coût mais uniquement de donner un avis sur le projet de construction d'un incinérateur sur le même site que l'existant, couplé avec un nouveau réseau de chaleur.

Le meilleur choix

Les indicateurs liés au domaine des déchets sont tous au rouge : impact sur la santé, impact sur le climat, impact sur l'économie des ménages, impact sur les ressources naturelles, impact sur l'environnement naturel etc. Tous ces impacts amènent les législateurs, l'État, les collectivités à se donner des objectifs en matière de réduction des déchets et de traitement. Même si ces objectifs sont insuffisant d'après LNE et la plupart des associations environnementales, ils donnent un cap incontournable. Tous s'accordent pour estimer que la réduction du tonnage de déchets est la priorité, tout en reconnaissant qu'il faut aussi mieux les trier et les valoriser. Réduire massivement les déchets c'est aussi réduire la consommation de matière et donc la pression exercée sur les ressources naturelles.

La meilleure solution pour l'avenir, pour la planète est d'orienter les financements sur la prévention, le tri et les filières de valorisation. La filière incinérateur qui ne peut fonctionner que s'il y a des déchets est d'ailleurs un frein au développement de la filière valorisation. Rien n'empêche par ailleurs de faire un réseau de chaleur en mobilisant d'autres solutions énergétiques.

Cette option n'est certes pas la plus facile à mettre en œuvre mais c'est la plus ambitieuse. La crise sanitaire a montré que la population savait réagir dans une situation de crise et que des décisions fermes pouvaient être acceptées. Que ce soit pour le sujet des déchets ou pour lutter contre le changement climatique de grands changements sont à attendre d'ici 2050. Refuser de s'y engager dès maintenant c'est faire porter tout le poids du changement sur la prochaine génération.



Il est essentiel d'étudier ce dossier en se projetant sur l'avenir et non en essayant de simplement prolonger les systèmes actuels. Le monde d'après 2030 et 2040 sera bien différent du monde actuel : Intensification du changement climatique, dysfonctionnements de plus en plus nombreux des écosystèmes, crise de l'énergie et coûts en augmentation, crise des ressources de matières premières. Dans ce monde futur nos comportements seront différents et les gaspillages seront interdits car ils coûteront bien trop cher à la collectivité dans son ensemble.

Ce monde de demain se prépare aujourd'hui avec des solutions ambitieuses et nouvelles. Le dossier qui est présenté ne permet pas de savoir si l'option d'abandon de l'incinérateur à la fin de sa période d'usage a vraiment été étudiée. Il paraît essentiel de se donner le temps, d'aller bien au-delà du travail d'un bureau d'études et d'en faire un vrai projet collectif en y associant la population dès sa conception et non à partir d'un dossier qui semble très avancé et pour lequel il semble y avoir unanimité parmi les membres de l'entente et leurs services, l'ADEME, l'ARS ou LIMAIR.

Réduction des déchets

On ne peut que regretter que cette concertation n'aborde pas ces aspects et soit entièrement dédiée au projet de construction d'un incinérateur.

A la lecture des documents on comprend bien que l'objectif prioritaire est la valorisation énergétique des déchets et que la politique des pétitionnaire en matière de déchets doit y être soumise.

En matière de réduction, les objectifs affichés sont bien trop modestes sur le long terme. En effet ils conduisent à une baisse de 1 % entre 2030 et 2040 et 1% entre 2040 et 2050 (moyenne sur l'ensemble du territoire page 41 du dossier, confirmée par les tableaux de la page 45). Cette baisse est concentrée sur Limoges Métropole, le SYDED et Evolis23 cessant toute baisse de tonnage par habitant. **Cela revient à avouer que à partir du moment où l'incinérateur sera opérationnel, il ne faudra plus diminuer la quantité de déchets produite par les habitants.** Comment comprendre que Limoges métropole demande aux habitants de tendre vers zéro déchets (voir le dernier magazine « le Metropole » publié en octobre 2022) tout en souhaitant que cela n'arrive pas pour continuer à brûler 110 000 tonnes de déchets.

D'autre part, l'ADEME estime que 32 % des ordures résiduelles sont des biodéchets (chiffres clé de l'ADEME 2016), ce qui est confirmé par les chiffres page 30 pour Limoges Métropole : 76kg sur 219 kg . La loi interdit, à partir de 2024, de traiter ces déchets en incinérateur, ce qui représentera une baisse équivalente des tonnages incinérables. Cela représente plus que la baisse annoncée entre 2021 et 2030. Est-ce à dire qu'en 2030, la loi ne sera pas respectée ou qu'il faudra augmenter le tonnage des autres déchets ?

L'objectif de réduction affiché par les membres de l'entente doit s'appliquer à l'ensemble des déchets, donc aux déchets non biodégradables. Prenons l'exemple de Limoges Métropole en 2021. 180kg par habitant en 2030. On retire 35 % de biodéchets ce qui donne un potentiel de 119kg. Sur ces déchets, la directive européenne impose 5 % de réemploi en 2030, ce qui nous amène à 111 kg par an et par habitant. Nous ne disposons pas des chiffres pour le Syded et Evolis23 mais si on applique les mêmes principes, on obtient une estimation proches de 90kg/an/habitant. En 2030, le tonnage des OM ne dépassera pas 50 000tonnes pour l'ensemble de l'entente.

Pour les échéances suivantes l'hypothèse choisie dans le dossier (baisse de 1 à 2%) n'est pas réaliste et ne sera pas tenable car les incitations ou des obligations supplémentaires verront le jour



pour après 2030. Un rythme de baisse de 5 % tous les 10 ans est un minimum (baisse qui pourrait s'appliquer aussi aux refus de tri à aux dépôt en déchetteries. On se retrouvera avec une installation sur-dimensionnée d'environ 50 % à moins d'aller chercher des déchets ailleurs, en contradiction avec les affirmations actuelles.

Si ce choix d'un incinérateur est maintenu, **il faut donc impérativement une installation plus modeste et modulable**. Si une utilisation de la totalité de la chaleur produite est prévue dont le réseau de chaleur, il faut prévoir dès à présent une autre source d'énergie.

Nous demandons à ce que cette option soit étudiée comme une alternative au projet actuel.

Localisation de l'installation

Même si le risque sanitaire est jugé acceptable au vu des connaissances actuelles, il n'est pas nul. Il est possible que l'on découvre dans les décennies à venir des impacts sur la santé de ces substances émises. Rappelons que lorsqu'on diffuse dans l'environnement des substances chimiques nouvelles, les organismes vivant n'ont pas les défenses pour les éliminer et sont forcément perturbés. Pour ce qui est des perturbateurs endocrinien, le seuil est fixé à zéro émission.

Il convient donc **d'éloigner l'installation des habitations**, en particulier pour éviter de continuer à toucher des personnes qui subissent depuis des dizaines d'années des rejets toxiques de l'incinérateur actuel. Il est à noter que les habitants de Beaubreuil subissent également la pollution liée à la proximité de l'A20 et que d'autres installations polluantes sont prévues sur les zones artisanales proches. Même si l'investissement et le fonctionnement sont plus onéreux si on déplace la nouvelle installation, il y a une obligation morale à soulager les riverains de l'incinérateur actuel.

Michel GALLIOT
président de LNE